



Marché de la Place du Jeu de Balle: la Ville de Bruxelles et les marchands ont signé la « Charte du Vieux Marché » ce mercredi soir à l'Hôtel de Ville.

Au nom du Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles, Marion Lemesre, Echevine des Affaires économiques, a eu le plaisir d'inviter l'ensemble des marchands du Marché aux Puces aujourd'hui à l'Hôtel de Ville à l'occasion de la signature officielle de la *Charte du Vieux Marché* en présence de Michel Deschuytere, Président de l'Association des Commerçants du Quartier Bruegel et des Marolles et de l'association des Amis du Vieux Marché.

Cette action s'inscrit dans le cadre du projet de revitalisation des marchés bruxellois et plus spécifiquement dans la volonté d'une part, des marchands, et d'autre part, de la Ville de Bruxelles de rappeler leur engagement mutuel. *« Le Vieux Marché constitue un élément majeur de l'animation commerciale du centre-ville mais il convient, pour les deux parties adhérentes, d'y respecter les principes de bonne conduite afin d'en préserver sa qualité et sa convivialité. Par cet outil, la Ville de Bruxelles souhaite renforcer l'image du marché et celle de ses acteurs ainsi que redynamiser son attractivité »* souligne l'Echevine.

La Charte a été rédigée en collaboration avec l'Association les "Amis du Vieux Marché" ; en effet, cette attente d'une meilleure collaboration a été d'emblée exprimée par les échoppiers et à laquelle, l'Echevine du Commerce a tenu à répondre par cet engagement mutuel qui sera officiellement signée dans la Salle gothique de l'Hôtel de Ville.

"Pour conserver son caractère convivial, bon enfant, gouaillier... et tout ce qui fait son charme, il faut d'autant plus être rigoureux et sérieux dans la bonne organisation du "Marché aux Puces" faisant incontestablement partie du patrimoine folklorique bruxellois" a conclu Marion Lemesre lors de la cérémonie.

Historique du Marché de la Place du Jeu de Balle

Le marché actuel de la Place du Jeu de Balle est le descendant de celui qui se trouvait autrefois place Anneessens.

La place du « Jeu de Balle » portait le nom de « Renard » car elle jouxtait la rue du Renard, existant déjà au XV^{ème} siècle. Son tracé fut décidé en 1854. En 1873, les brocanteurs prirent officiellement possession de la Place du Jeu de Balle. On l'appelait ainsi parce qu'on y pratiquait le jeu de la balle pelote. Jusqu'à aujourd'hui, le "marché du vieux" s'y est exercé.

La Charte du Vieux Marché

La présente charte comprend d'une part, des dispositions spécifiques aux emplacements, au comportement des marchands et d'autre part, les engagements de la Ville de Bruxelles.

A titre d'exemple, le marchand s'engage à laisser son emplacement propre à la fermeture du marché, à ne vendre que des marchandises exclusivement non-neuves et à ne pas vendre de nourriture.

Parallèlement, la Ville s'engage notamment à assurer la surveillance de la place au moment du remballage et à mettre en œuvre les moyens pour rendre l'activité des marchands agréable et cohérente avec la réalité du terrain.